

ANNEXES

Situation dans l'enseignement agricole

Dans l'enseignement technique, Luc Maurer rappelle les principes de l'action du MAA : préserver la santé des apprenants et des personnels, être en cohérence avec les orientations du ministère de l'Éducation nationale tout en prenant en compte les spécificités de l'enseignement agricole et appliquer le principe de subsidiarité.

A propos des tests antigéniques, il confirme que les EPLEFPA sont bien intégrés dans ce dispositif. Il n'est pas prévu de déployer en masse ces tests ; cependant Le personnel de santé des établissements peut participer à leur réalisation (une prime de 400€ est attribuée aux volontaires).

Pour les JPO, le message de la DGER se voulait « équilibré » dans la FAQ car nos EPL ne sont pas des lycées de secteur. Force est de constater qu'il n'a pas été compris puisque sur le terrain des situations diverses sont constatées, entraînant une concurrence déloyale entre établissements. Un point sera fait avec les DRAAF car des regroupements au-delà de 6 personnes ne sont pas acceptables. Luc Maurer propose d'organiser des « rendez-vous individuels de découverte et d'orientation », avec des rencontres suffisamment espacées pour pouvoir aérer les pièces. Pour les conseils de classe, ses services avait déjà diffusé une recommandation appuyée de les organiser en distanciel, mais désormais à partir d'aujourd'hui ce sera obligatoire (ou alors inférieur à 6 personnes).

La FSU annonce les résultats de son enquête menée auprès des sections des EPL. Ce qui en ressort n'est pas acceptable : **Sur les 82 réponses, 1/3 des lycées se retrouvent empêchés par décision du directeur d'appliquer la réduction des flux d'élèves ou demi-jauge dans les classes.** Comment dès lors si cet état de fait devait perdurer respecter les nouvelles directives – distanciation de 2 mètres ? La seule solution est d'abaisser les capacités maximales dans les salles de classes : le message de la DGER doit être plus injonctif, à plus forte raison car le protocole n'est pas toujours respecté : absence de gel hydro alcoolique, circulation non réfléchie, attroupements constatés, poubelles sans couvercles, peu de moyens en matière de télétravail, JPO organisées en local notamment dans l'enseignement privé.... Les conditions d'enseignement, d'apprentissage, de préparation et de passage des examens restent floues – et à plus forte raison si il doit y avoir reconfinement. Dans ce contexte incertain, le risque accru de RPS sur les personnels est réel et déjà visible (situation en EPS évoquée) **[voir avis n°1 et 3].**

En outre, quelle politique désormais en matière de fermeture de classe/niveau/lycée dans un contexte de circulation croissante des variants ? Le séquençage est impossible dans certains territoires ; **la FSU** préconise ainsi la fermeture dès le premier cas validé par l'ARS.

La FSU sollicite l'expertise de l'ISST en matière de mise en place de capteurs de Co2 et de purificateurs d'air. Quant aux tests, des précisions doivent être apportées : état des lieux par région (stocks, types de test mis en œuvre, quand, par qui, dans combien d'EPL ?).

Autre mesure barrière : les masques. A la suite des nouvelles recommandations du HCSP au regard des variants, l'interdiction des masques en tissu maison et de type 2 est décrétée. Comment faire respecter ces règles aux élèves ? **Pour la FSU, il est nécessaire que la fourniture de masques chirurgicaux aux élèves, étudiant.es, apprenti.es, stagiaires, soit réalisée par les établissements, seules garantie et protection efficaces.**

Enfin, **la FSU** s'étonne que l'on n'évoque pas les vaccins. Même si nos agent.es ne sont pas prioritaires et si les doses manquent, compte tenu des nouveaux variants, la vaccination dans les établissements d'enseignement doit être anticipée **[avis n°2]**.

Luc Maurer apporte des éléments de réponse : l'enseignement privé est tenu de respecter les nouvelles mesures en matière de rassemblement. Pour pallier la non organisation des JPO, il propose que les EPL puissent organiser des RDV sous forme de 10 groupes maximum par jour en faisant en sorte qu'il n'y ait pas de brassage et en veillant à une aération optimale. En ce qui concerne les examens, les réponses seront apportées lors du CNEA du 11 février. La suggestion de **la FSU** de mettre un petit stock de masques homologués dans les EPL - pour faire face aux jeunes qui ne pourraient respecter les nouvelles normes - est intéressante. Il propose également d'avancer en matière de télétravail : une grille sera conçue pour aiguiller les DRAAF.

Dans l'enseignement supérieur, Daphné Prévost, adjointe au sous-directeur de la DGER, indique que les directeurs de écoles ont reçu une note le 22 janvier avec comme mot d'ordre un taux de présentiel limité à 20 % de la capacité globale d'accueil d'étudiants de l'établissement, sans pour autant qu'ils soient obligatoirement testés en amont.

La FSU demande des précisions en matière d'accompagnement psychologique et social des étudiants. En outre, quelles transpositions des annonces du président de la République à nos étudiants – 2 déjeuners à 1 euro par jour ? Enfin, à la suite des annonces ce même jour, de la ministre de la transformation de la fonction publique, les regroupements des fonctionnaires stagiaires seront-ils maintenus ?

Réponses de Daphné Prévost : des psychologues et des médiateurs ont été recrutés. Des enquêtes ont été menées dans chaque école pour un état des lieux du moral des étudiants. Enfin, la quasi-totalité des jeunes peut accéder au ticket repas à 1€.

Avis CHSCT-M du 3 février 2021

Tous les avis sont adoptés sachant que FO et FSU ont votés POUR, l'UNSA et la CFDT se sont abstenus

Avis n°1 : Protocole sanitaire enseignement

L'épidémie de covid 19 repart à la hausse et avec elle une nouvelle donne apparaît. Le variant anglais est près de 2 fois plus contagieux que le virus existant notamment chez les jeunes. Cela représente un risque accru pour nos établissements notamment dans les lieux où le port du masque ne peut être observé (restauration/internat). Le CHSCT-M demande que le décret 2021-76 du 27 janvier 2021 fixant la distanciation en cas de non-port du masque (2 mètres) soit appliqué dans les internats. Il demande aussi que le protocole sanitaire en vigueur soit modifié pour rendre obligatoire la demi-jauge dans les établissements d'enseignement.

D'autre part, le CHSCT-M préconise que lorsqu'un élève est déclaré positif au covid 19, l'ensemble de sa classe et les personnels encadrants doivent être mis à l'isolement et déclarés cas contact.

Avis n°2 : vaccination

Le variant anglais du covid 19 avec sa contagiosité près de 2 fois supérieure à celle du virus existant rend les établissements d'enseignement encore plus vulnérables .

Afin de maintenir ouvertes toutes les structures et garantir des conditions sanitaires protectrices aux agent.e.s, le CHSCT-M demande que soit établi un calendrier de vaccination pour l'ensemble des personnels du ministère de l'agriculture. En effet, il est essentiel que ces personnels se voient proposer la possibilité de se faire vacciner rapidement.

Avis n°3 : examens

L'épidémie de covid 19 avec un mode de fonctionnement hybride a imposé un bouleversement du déroulement de l'année scolaire avec des progressions pédagogiques ajustées par les équipes. A la crainte de la progression de l'épidémie s'ajoute un stress important des personnels et des élèves, étudiants, apprentis, adultes quant aux modalités d'obtention des diplômes (capa, dnb, bac pro, btsa). Cela provoque une détérioration de la santé mentale des apprenants que les personnels encadrants ne peuvent pas régler sans l'aide de professionnels. En effet, à 4 mois des épreuves terminales et en début de programmation de nombreux ccf, il n'y aucune visibilité et aucune clarification à propos de celles-ci. Le CHSCT-M demande que les modalités d'examen soient clairement annoncées et il demande en conséquence que les programmes soient adaptés et allégés afin de réduire les très vives inquiétudes des équipes enseignantes et des personnels administratifs. Les équipes ne doivent pas avoir à choisir entre leur progression pédagogique ainsi que la complétude des apprentissages et la sécurité sanitaire.

Avis n° 4 : Communication

Afin d'établir des thématiques transversales et de les étudier en instance, le CHSCT-M demande que les documents émanant des chcst (avis, pv...) lui soient transmis et soient stockés dans un lieu accessible à tous les membres. Il demande qu'à chaque

fois que l'instance se réunit, une ou deux thématiques transversales puissent être inscrites à l'ordre du jour et puissent être étudiées.

Avis n°5 : Journées portes ouvertes

La campagne de recrutement des établissements démarre. Traditionnellement, les journées portes ouvertes sont un vecteur de communication important. Cependant, la crise sanitaire actuelle ne permet pas d'organiser ce type d'évènement. La FAQ de l'enseignement agricole précise que ces journées ne « sont pas autorisées » et que des prises de rendez-vous individuels peuvent être possibles. Pour éviter toutes interprétations, le CHSCT-M demande que l'enseignement agricole puisse bénéficier des mêmes dispositions qu'à l'Éducation Nationale à savoir que « les journées portes ouvertes organisées même selon un système de prise de rendez-vous (...) sont suspendues ».

Avis n°6 : Influenza aviaire

La Grippe Aviaire et 418 foyers au 29 janvier 2021, l'épidémie influenza aviaire s'emballe dans les élevages principalement de canards. Selon le ministère de l'agriculture : « c'est un virus hautement pathogène, qui circule très vite.

C'est une course contre la montre et nous faisons le maximum, mais nous faisons face à un manque de moyens humains ».

En effet, les services de l'état sont débordés, le manque de moyens est manifeste, ce n'est plus une question de stratégie sanitaire. Il faut désormais circonscrire l'incendie. Mobiliser les agents des autres régions pour soutenir les régions impactées par l'influenza aviaire, est un risque de propagation de la Covid-19.

Le CHSCTM demande donc des recrutements humains supplémentaires en urgence pour intervenir sur la crise de l'influenza aviaire ainsi que des moyens matériels pour se prémunir de l'épidémie covid-19 et protéger les agents volontaires

Avis n°7 : Nouvelle fiche abattoir

La nouvelle fiche abattoir préconise de : "Respecter les mesures de distanciation physique, dans les locaux de restauration et les vestiaires, en gérant les flux de personnes, en créant des entrées et sorties séparées... Modifier l'organisation du travail pour limiter le nombre de personnes en pause simultanément et rappeler les règles d'aménagement des salles de pause et des vestiaires (aération, marquage, condamnation de certaines places, ...) ". Lors du précédent CHSCTM le 3 décembre 2020, nous avons voté un avis sur l'amélioration des conditions de travail en abattoir et notamment des locaux souvent inadaptés. Notre avis va donc dans le même sens que les préconisations du ministère pour limiter la propagation de Virus. Le CHSCTM demande que le sujet des locaux des agents du ministère soit une priorité dans le plan de relance abattoir et renouvelle sa demande d'être associé à l'étude des dossiers.

Avis n°8 : Objectif de contrôle

N'ayant obtenu de réponse à son avis n° 2 du 03 décembre 2020 et alors que les mesures de restriction de déplacement se durcissent (couvre-feu à 18h), le CHSCTM réitère sa demande de diminuer d'au moins 30% les objectifs de contrôle pour l'année 2021. Cette diminution est d'autant plus justifiée pour les agents en DDI qui se voient de plus en plus régulièrement sollicités par les préfets pour des contrôles sur des thématiques « politiques et « médiatiques » : bien-être animal, méthanisation ; ces inspections devenant prioritaires elles se rajoutent à celles objectivées par le MAA.

Avis n° 9 : Situation des DROM

Avec la mise en œuvre des SGC, la situation est catastrophique dans les territoires ultramarins, il est compliqué de faire respecter les protocoles, le suivi et les approvisionnements nécessaires à la prévention du COVID-19, car le temps imparti aux assistants de prévention n'est pas suffisant.

A Mayotte la situation est très inquiétante, dû à la présence des variants britanniques et sud-africain. Malgré cela, les protocoles sanitaires ne sont pas appliqués scrupuleusement. Or la faiblesse de la structure hospitalière, un seul établissement pour tout le département, oblige des transferts de patients vers la Réunion. Afin de protéger l'ensemble des agents du MAA, le CHSCTM demande que le télétravail soit effectivement appliqué et intensifié pour lutter efficacement contre la pandémie.

Avis n°10 : SIVEP BREXIT

Les difficultés (locaux exigus, cadence des contrôles administratifs et physiques, problème de compréhension, management, etc...) rencontrés par les agents à la suite de mise en place des contrôle aux frontières lié au BREXIT s'accroissent.

Les conditions sanitaires ne permettent pas de garantir la prévention des risques liés au COVID -19 et notamment le risque de contracter le variant Britannique. En effet, les locaux sont exigus, la capacité d'accueil est souvent dépassée rien que par la présence des agents, à laquelle s'ajoute l'accueil des chauffeurs routiers. Même si ces derniers présentent un test négatif, cela n'exclut en rien un risque de contamination pour les agents du BREXIT. Le SIVEP étant le premier bureau visible, ouvert 24h/24h et 7j/7j, fait office de point de renseignement. Les agents sont donc en premières lignes face au virus, en plus des risques RPS liés aux conditions de travail.

Le CHSCTM exige que les agents des SIVEP BREXIT aient des conditions de travail dignes et qui garantissent leur sécurité et leur santé, notamment vis à vis du risque COVID. Le CHSCT-M demande également que ces agents soient dotés obligatoirement de véritable EPI à savoir les masques FFP2.

